Directives pour aider une personne qui a un appareil ou un accessoire fonctionnel

Bon nombre de vos clients handicapés auront leurs appareils ou accessoires fonctionnels personnels. Ne les touchez pas ou ne les manipulez pas sans permission.

Exemples d'appareils et accessoires fonctionnels personnels :

- fauteuils roulants
- triporteurs ou quadriporteurs
- marchettes
- amplificateurs qui augmentent le son pour les auditeurs malentendants sans diminuer le bruit de fond
- aides auditives
- réservoirs d'oxygène
- carnets électroniques ou ordinateurs portatifs
- gestionnaires de données personnelles
- tableaux de communication utilisés pour communiquer à l'aide de symboles, de mots ou d'images
- générateurs de paroles qui « parlent » quand on appuie sur un symbole, un mot ou une image.

Bouger des appareils ou accessoires fonctionnels personnels

Si vous avez la permission de déplacer une personne en fauteuil roulant, souvenez-vous :

- d'attendre et de suivre les directives de la personne;
- de confirmer que la personne est prête à bouger;
- de décrire ce que vous allez faire avant de le faire;
- d'éviter un sol inégal et des objets qui rendent le trajet cahoteux et dangereux;
- de faire preuve d'égards et de respecter la sécurité de la personne ne la laissez pas dans une position malcommode, dangereuse ou qui porte atteinte à sa dignité, comme faire face à un mur ou se trouver dans le champ d'ouverture de portes.

Ne déplacez pas des articles ou de l'équipement comme des cannes et des marchettes en les mettant hors de la portée de votre cliente ou client.

Respectez le rythme de cette personne. Ne vous penchez pas sur elle ou sur son appareil ou accessoire fonctionnel.

Informez votre cliente ou client des aménagements accessibles qui se trouvent à proximité immédiate (portes automatiques, toilettes accessibles, etc.).



© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008

Section « Ressources » du cours en ligne : « Service-ABILITÉ : Renouvellement des services à la clientèle de l'Ontario », publié par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires